

Bulletin trimestriel de :

L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE SAONE ET LOIRE

7 rue de la Fontaine

Maison des Associations - 3^{ème} étage

71300 Montceau les Mines

utr.cfdt.71@orange.fr

ISSN N°2259-6313

N°46

Décembre 2024

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Vie de l'UTR 71

Page 3 : CDCA

Pages 4 et 5 : - CDCA suite
- Culture/Loisirs

Pages 6 à 8 : La situation financière
de la France

Pages 9 à 11 : Bien choisir sa
complémentaire santé

Page 12 : Infos – Hommages
à Monique Duchassin
et Antoine Bouchut

Edito

Les feuilles mortes se ramassent à la pelle ..., Ou l'automne d'une vie démocratique bafouée ?

Quel été ! Ah oui, on s'en souviendra ! Des élections européennes perdues par le camp présidentiel, une dissolution effarante, la frayeur de voir l'extrême droite en tête à l'Assemblée. Mais aussi un front républicain, dans lequel la CFDT a été fortement présente, une très forte participation aux élections, ont fait que le RN n'a pas la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Et puis la douce torpeur d'un été olympique et sans gouvernement. Et puis avec l'automne et l'absence de majorité parlementaire, la nomination d'un gouvernement très à droite, dans lequel le RN est néanmoins faiseur de roi, et la préparation d'un budget lui aussi très à droite et anti social ...

Les conséquences de ce rocambolesque été sont graves. Défiance des français vis-à-vis de notre système électoral, risque d'une progression de l'abstention : à quoi ça sert d'aller voter puisque les membres du gouvernement sont choisis dans le parti qui a fait le moins de voix !

Les causes de ce désastre politique on les connaît : la personnalisation et l'éloignement du pouvoir présidentiel, le refus de reconnaître les corps intermédiaires, la surdité à leurs revendications et propositions... La CFDT n'a cessé d'alerter, avec les autres composantes de la société civile, sur les effets délétères de cette pratique. En vain...

Le travail de reconstruction démocratique sera long. Il nécessitera l'union et l'audace des forces vives de la nation, dont les syndicats.

Parce que nous avons le recul (et peut-être la sagesse) de l'âge, parce que nous sommes nombreux à être engagés dans l'éducation populaire, dans les associations, parce que nous en avons le temps et aussi parce que nous savons que le vivre-ensemble est source d'émancipation, nous, retraités CFDT, devons prendre toute notre place dans ce retissage du tissu démocratique. Sinon, l'avenir est clair et ce ne sera pas le printemps !

Pierre Chaumont



22 octobre : Marylise Léon à Chalon.

Après une visite à Framatome le matin, notre secrétaire générale a réuni les militants à la Maison des syndicats. Elle a abordé l'actualité revendicative, en particulier les deux gros sujets du moment : les discussions autour du budget de l'état et la reprise des négociations sur l'assurance chômage.

Elle a exprimé le refus de la CFDT que l'on « fasse des économies faciles sur le dos des chômeurs ».

Pierre Chaumont

Et toujours une bonne source d'information : Le Site Internet des Retraités CFDT 71, où je retrouve :

- Les dossiers construits par les collègues de Saône et Loire ou du National, tels que « Mieux vieillir chez soi » ; « l'inflation, le pouvoir d'achat », ...
- Les prises de position de notre organisation (Communiqués de presse, ...)
- L'ensemble des bulletins « Le Retraité de Saône et Loire »

Alors, une seule bonne adresse : www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire



VIE DE L'UTR en interne et dans les instances extérieures à la CFDT

Après la pause estivale et les parenthèses olympiques et politiques, le **Conseil Syndical** s'est réuni le 30 septembre dans les locaux de l'Union Locale à Gueugnon avec les interventions des membres du bureau et des commissions.

- Josseline Pasquier, trésorière en charge de la gestion des cotisations, a fait un point sur l'évolution du nombre d'adhérents. 330 actuellement, en légère baisse sur une année (moins 8 depuis septembre 2023)
- La mixité est de 134 femmes et 196 hommes.
- Marc Bouverne, trésorier en charge des finances, a présenté un état sur les recettes et dépenses de l'UTR dans le cadre d'un budget annuel de 23000 €.

Le Bureau, composé de 8 membres, s'est réuni 15 jours avant le conseil pour en préparer l'ordre du jour et appliquer les décisions du conseil.

Travail des commissions :

- **Santé** : Catherine Berthier, animatrice de la commission a présenté le questionnaire pour l'enquête sur les médecins traitants et les déserts médicaux. L'objectif de cette enquête est de collecter des données précises sur l'accès aux soins dans notre département et les faire remonter à nos responsables locaux (députés, sénateurs, conseil départemental, préfet). Après validation du contenu, le conseil a chargé la commission communication de mettre en forme le document et préparer sa diffusion par voie postale début 2025.

Concernant l'aide à domicile, la commission va solliciter des membres du syndicat santé pour s'informer sur l'APA et les nouveaux critères d'évaluation, sur les différents organismes d'aides et de soins à la personne comme "AMAEELLES".

- **Communication** : La commission poursuit son travail de structuration du bulletin et du site internet. Elle s'est réunie le 8 octobre pour affiner la méthode et l'organisation pour réalisation du bulletin et pour définir le contenu de ce bulletin et en planifier sa réalisation et sa distribution. Paul Marconot, l'animateur de la commission fait vivre notre page internet sur le site de l'UCR

(<https://www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire>)

par des contributions d'articles en particulier, sur l'évolution des prix.

- **Loisirs/culture** : Chantal Desserprit a organisé une sortie spectacle au château de Digoine en septembre à laquelle ont participé 21 personnes. Un deuxième spectacle est prévu le 7 décembre aux écuries du château de Chaumont, 28 personnes sont inscrites.
- **Développement** : Dans le contexte politique actuel et l'incertitude sur l'avenir de nos systèmes de retraite, les membres de la commission ont été

sollicités pour renseigner plusieurs futurs retraités sur la préparation de leur dossier retraite. L'équipe est là pour répondre aux cas les plus compliqués comme les carrières hachées, mixtes public/privé, les périodes de chômage, d'invalidités etc....

- **Formation** : Le Conseil syndical a établi, d'après le guide des moyens proposé par l'UCR, les souhaits de formations pour l'année 2025. Dix modules ont été choisis concernant une vingtaine de personnes. Nous demanderons que l'un de ces modules "Formation proche aidant et conseil de la vie sociale" intéressant déjà 6 candidats soit décentralisé à Chalon. Nous rappelons que les formations sont ouvertes à tous les adhérents. Renseignements auprès de Dominique Alberto, correspondant formation de l'UTR.

ULR :

Reprise des réunions mensuelles ou bimestrielles dans les 6 ULR, lieux d'échange d'infos et de débats sur l'actualité politique et sociale, avec une participation moyenne de 10 personnes par ULR.

Travail de l'UTR dans les instances régionales ou nationales :

UTI : L'UTR était représentée à la rencontre des syndicats du 24 septembre, animée par Laure Nicolaï, secrétaire générale de l'inter professionnelle BFC. Pour les élections TPE, Pierre Chaumont a rappelé que les retraités prennent toute leur place dans la campagne, à la fois comme usager et comme "particuliers employeurs"

URR : Pierre Chaumont et Guy Sangiorgio ont participé à la réunion du bureau du 18 septembre à Dijon et celle du conseil du 3 octobre à Dole, accompagnés d'une délégation de 3 membres du conseil de l'UTR.

URI : Guy Sangiorgio a assisté au conseil régional interprofessionnel du 13 novembre à Dijon.

UCR : Chantal Desserprit participera à la réunion confédérale de la commission loisirs/culture le 5 décembre à Paris.

Instances externes à la CFDT :

CDCA : Depuis l'installation du CDCA le 28 juin et malgré les annonces du Président du Conseil Départemental lors de notre rencontre d'avril, nos mandatés, Michel Bouchard et Thierry Oberre, n'ont pas constaté d'amélioration dans le fonctionnement à l'exemple de la constitution des bureaux qui aurait dû être faite au 15 septembre.

CRSA : Michel Bouchard a assisté à la séance plénière du 3 juillet à Besançon.

Guy Sangiorgio

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Saône et Loire) Après une première mandature chaotique, l'analyse et les exigences de l'UTR71.



Bref rappel : Le CDCA est une instance consultative créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2016. Son rôle principal : donner son avis sur les politiques publiques locales, concernant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et le maintien à domicile.



Regard sur un premier mandat de fonctionnement (avril 2021 à avril 2024)

Il est nécessaire de prendre en compte plusieurs indicateurs :

- Le contexte le COVID-19 a impacté fortement les travaux de l'instance, provoquant une carence de fonctionnement pendant un an et demi.
- Son fonctionnement : des réunions plénières aléatoires, souvent reportées, voire annulées au dernier moment et des actions concrètes dictées par le Conseil Départemental à des groupes de travail constitués, sans pouvoir aller à leur terme, engendrant finalement un constat d'une sous-utilisation de l'instance !
- Avis rendus : le CDCA est censé émettre des avis sur les projets de lois ou de réglementations locales

concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Cela n'a pas toujours été le cas !

- Participation des acteurs concernés : lors des réunions plénières et des recueils d'avis, le quorum de participants n'était pas atteint. Cette faible mobilisation des membres du CDCA est la conséquence d'absence de calendrier des réunions, des réunions annoncées tardivement et de la non-transmission des documents à l'ordre du jour avec la convocation.
- Communication et transparence : on note une absence de communication régulière des travaux, des résultats des votes en ligne et des comptes rendus de réunions. Cela démontre un manque de transparence et de considération vis à vis des membres de l'instance.

Le CDCA est-il une priorité ou une contrainte pour le conseil départemental de Saône et Loire ?

Priorité pourquoi :

- Enjeux démographiques : le vieillissement important de la population en Saône et Loire (avec une population des + de 75 ans plus élevée dans le 71, en comparaison à la région et à la moyenne nationale) et une augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, créant des besoins croissants en termes de politiques publiques. Le taux élevé des bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) des personnes âgées de + de 75 ans, dans le 71, est supérieur à celui de la Région et du national.
- Démocratie participative : le CDCA incarne un engagement en faveur de la participation citoyenne et de la co-construction des politiques publiques.
- Politiques nationales : le CDCA est le relais de l'ARS et des politiques nationales sur la vieillesse et le handicap, comme la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ou les schémas d'organisation sociale et médico-sociale (comme le Schéma Départemental de l'Autonomie).

Contraintes pourquoi :

- Charge administrative : la gestion du CDCA, l'organisation des réunions, la coordination entre les différents acteurs (représentants des usagers, des associations, des services publics) représentent une charge administrative, organisationnelle et financière.
- Délais et complexité des processus : le CDCA étant une instance consultative, il est nécessaire de prendre le temps de consulter et de recueillir les avis des membres avant de prendre des décisions.
- Contraintes budgétaires : les conseils départementaux ont souvent des contraintes financières qui les obligent à prioriser certains domaines au détriment d'autres. Le CDCA, par ses recommandations qui peuvent être coûteuses à mettre en œuvre (amélioration de l'accessibilité, services à la personne, aides à domicile), peut représenter une pression financière supplémentaire.

Le mandat CFDT au CDCA est-il en capacité de remplir totalement son rôle, sa mission, ses objectifs ?

Contraintes et obstacles

- Il doit disposer des compétences nécessaires, nécessité de programmes de formation tout au long de la mandature (à réaliser)
- Son influence réelle est limitée : le rôle du CDCA est consultatif, c'est-à-dire qu'il émet des avis et recommandations, mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Cela limite fortement la capacité des mandatés à avoir un impact direct sur les décisions prises par le conseil départemental et peut démotiver.

- Ils doivent disposer des ressources suffisantes pour mener à bien leurs travaux (accès à l'information).

Le rôle des mandatés au CDCA en tant que représentant des usagers est essentiel pour assurer la prise en compte des besoins, des préoccupations et des attentes des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et plus largement de ceux qui bénéficient des services sociaux et médico-sociaux.

Quels sont nos objectifs pour la nouvelle mandature ?

Plusieurs objectifs d'amélioration peuvent être poursuivis pendant la mandature, **en lien avec les valeurs et priorités de la CFDT**. Ces objectifs peuvent se répartir sur différents axes :

1. La Représentation des usagers et des salariés :

- ✓ Améliorer la prise en compte de la parole des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ainsi que des professionnels du secteur médico-social. Le rôle des adhérents CFDT, membres des instances ULR, conseil de l'UTR 71 et des commissions santé UTR et URR est primordial, afin d'aider et fournir des informations de terrain donnant du « grain à moudre », matière première essentielle à l'action et l'efficacité des mandatés.
- ✓ Plaider pour de meilleures conditions de travail dans les secteurs liés aux services à la personne, à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.
- ✓ Faire valoir les droits des salariés et les bonnes pratiques en matière d'accompagnement et de soutien aux bénéficiaires.

2. L'organisation et le fonctionnement du CDCA :

- ✓ L'organisation d'une session d'information / formation des membres en début de mandat, (objectif réalisé lors de réunion plénière d'installation du CDCA du 28 juin 2024).
- ✓ Établir un calendrier annuel des réunions, (objectifs en cours de réalisation).
- ✓ Élaborer une feuille de route annuelle recouvrant les différents champs de compétence du CDCA, les

consultations obligatoires (avis), les travaux à l'initiative ou pas du département et la respecter. (non réalisé lors de la mandature précédente).

- ✓ Améliorer l'accès à l'information : Les membres du CDCA doivent pouvoir accéder facilement aux informations sur les politiques sociales, les projets en cours, ainsi qu'aux résultats des évaluations des dispositifs en place. A cet effet, la plateforme collaborative Interstis doit être optimisée et mise à jour régulièrement, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Les projets du CDCA, les PV, les rapports, les dossiers présentés doivent être inclus dans le contenu de celle-ci. (non réalisé lors de la mandature précédente)

3. La Participation active dans les bureaux pléniers

- ✓ La participation aux bureaux des formations spécialisées peut être un objectif important à condition que le rôle des bureaux pléniers soit clarifié et que ceux-ci soient véritablement autonomes et non sous la coupe du Conseil Départemental, comme c'est le cas actuellement

En conclusion :

- ✓ Pour la CFDT, l'objectif principal des mandatés CFDT au sein du CDCA est d'assurer une **représentation efficace des usagers**, tout en accompagnant et défendant les conditions de travail des salariés et des professionnels du secteur de la santé.

Michel Bouchard, Thierry Oberre

Etoiles au château

Dans la cour du château de Digoine, les danseurs étoiles et solistes de l'opéra de Paris ont donné une présentation de leur talent pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Un seul mot pour qualifier le ressenti : "Waouh".

Une prestation magnifique, les extraits choisis ont conquis le public que même la fraîcheur de la soirée n'a pu freiner l'enthousiasme.

Hugo Marchand à l'origine de l'association "Les Étoiles au Château " a réussi son pari de mettre l'opéra à la portée de tous.

Chantal DESSERPRIT



C
U
L
T
U
R
E
/
L
O
I
S
I
S

Michelin Blanzzy, 5 octobre 2024

Deux groupes d'une dizaine de retraité.e.s ont profité des journées du patrimoine industriel pour visiter l'usine Michelin de Blanzzy.



Un accueil sympa par le directeur à l'entrée du site, puis après un passage sécurité obligé (surchaussures, casque, gilet ...), un film nous a présenté l'ensemble du site. Chaque groupe a été pris en charge par deux guides.

La visite à travers les ateliers nous a permis de comprendre un peu mieux les différentes étapes conduisant à la réalisation d'un pneumatique.

Quelques points qui nous ont marqués :

- Un grand « atelier-cuisine » qui mélange, malaxe plus de 200 produits pour préparer les semi-finis qui serviront aux différents sites Michelin en France et à l'étranger (80 % de la production).
- Chaque site a ses spécialités. Par exemple, Blanzzy ne fabrique pas de pneus tourisme, mais des pneus pour l'armée et le Génie civil.
- Beaucoup de couloirs à arpenter. Des ateliers propres avec des machines de plus en plus sophistiquées pour diminuer les tâches physiques et pénibles pour le personnel. Dommage que les visites se soient déroulées pendant le changement de poste.

Au retour pot de l'amitié.

Francette Bretin et Josseline Pasquier

Deux « coups de cœur »

des idées de cadeaux pour les fêtes ... ou pour passer les longues soirées d'hiver

Une brève libération**Félicité Herzog****Edition Stock 22.90 €**

Pour ceux ou celles intéressés par l'histoire de la famille Schneider du Creusot.

C'est une histoire française, roman autobiographique de la rencontre de deux êtres que tout sépare.

Marie-Pierre de Cosse-Brissac, fille de May Schneider et de Simon Nora, fils d'un éminent chirurgien juif.

Ils vivront la guerre de façon bien différente : elle, protégée par des parents qui reçoivent le tout Paris mondain et collaborateur, et lui combattant dans le Vercors.

A la fin du conflit, le survivant du Vercors rencontre l'aristocrate en rupture avec sa famille, et c'est l'amour fou. Ils se marieront malgré l'opposition de leur famille respective.

Félicité Herzog est la fille de Marie-Pierre et de Maurice Herzog.

Ce roman a reçu le prix Simone Veil et le prix Histoire en 2023.

Chantal Desserprit

**Une fille de province****Johanne Rigoulot****Ed. Les Avrils. 19 €**

Une fille
de province



Pourquoi Sara, la jeune fille des Charreaux, a-t-elle commis le meurtre atroce d'une vieille dame ?

Johanne Rigoulot revient à Chalon, sa ville natale, pour essayer de comprendre l'itinéraire de sa camarade d'école.

Un fait divers réel, une passionnante enquête sociologique sur Chalon-sur Saône.

Pierre Chaumont

Infos : des projets pour 2025

Cet été, avec un groupe d'amis, je suis allée au CNCS (Centre National du Costume de Scène) à Moulins. L'exposition actuelle met à l'honneur Philippe Decouflé. Ce chorégraphe et danseur, par ses créations, a révélé des mondes burlesques, fantasques. C'est lui qui a créé les costumes des jeux olympiques d'hiver à Albertville. (Visible jusqu'au 5 janvier 2025).



Planète(s) Decouflé



Après le repas, nous avons poursuivi notre périple à Lurcy-Levis sur un ancien site industriel : STREET ART CITY où nous avons pu admirer les fresques murales. L'atmosphère y est incroyable, chaque mur, chaque recoin est une explosion de couleurs et des styles différents. Les artistes viennent du monde entier.

Cette journée m'a donné envie de vous en faire profiter dès le printemps prochain, à la nouvelle expo de Moulins.

En attendant, il y aura l'après-midi des vacances de Pâques avec les enfants, un projet d'échange avec un autre département....

La visite de l'Assemblée nationale est reportée courant 2025.

Chantal Desserprit

La situation financière de la France Quelques « humbles clefs de lecture »

Les débats actuels, à la télévision comme à l'Assemblée, laissent une place quasi-exclusive aux termes de « DEFICIT », « DETTE », « INTERETS de la dette », « PRELEVEMENTS » qui sont trop lourds, Charge de la Retraite qui devient insupportable Et bien sûr de la « NECESSITE » d'apporter les « bonnes solutions », qui sont d'autant « Bonnes » qu'elles viennent de ceux qui ont créé cette situation.

Dans un premier temps, en suivant le cycle Dépenses/Recettes → Déficit → Dette → Intérêts de la dette, nous essaierons de comprendre quelques mécanismes de la gestion publique en posant des chiffres précis en regard des responsabilités publiques, avec comme fil directeur, cette double question :

- « **Cette situation, c'est nouveau cette année ou ça vient de loin ?** »,
- « **Cette situation, c'est quel secteur qui en est à l'origine ?** ».

Dans un deuxième temps, nous tenterons de jeter un regard « posé mais critique » sur les grands équilibres du Projet de Loi de Finance 2025.

Dans cet article, comme pour ceux sur le pouvoir d'achat, il ne s'agit pas de « donner un jugement », mais de « donner les éléments qui permettent à chacune(e) de se faire un jugement ».

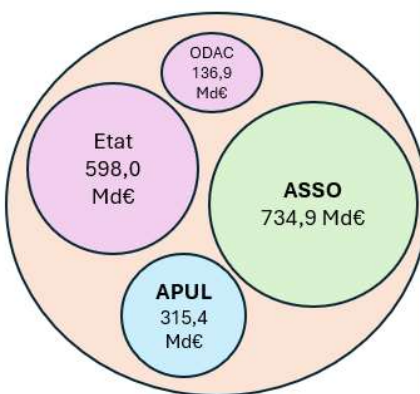
Sources : Tous les chiffres présentés dans cet article, sont issus des sites officiels INSEE.fr, budget.gouv.fr, fipeco.fr, france-inflation.com, ..., collectés et assemblés sous la seule responsabilité du signataire.

➤ Les trois Administrations Publiques

Parler de la **situation financière publique de la France**, c'est s'intéresser au secteur « **Financier** » (plutôt qu'économique), et au secteur « **Public** » (plutôt que privé). On parlera ainsi du panorama des Finances Publiques. Il ne s'agit pas d'un bloc monolithique mais d'un ensemble de toutes les administrations publiques confondues. **Ce périmètre, ces trois sous-secteurs, correspondent au périmètre des engagements européens de la France (pacte de stabilité et de croissance ou critères de Maastricht).**

Dépenses 2023 des Administrations Publiques : 1.609,9 Md€

(Attention : Le montant ne correspond pas au cumul pour cause de non consolidation).



L'Etat et les organismes divers d'Administration centrale, les ODAC. Ces deux sous-secteurs réunis composent l'ensemble des **Administrations Publiques Centrales (APUC)**. Parmi les ODAC, on compte par exemple, Météo France, le CNRS, l'INSERM, le CEA, ...
Dépenses 2023 : 734,9 Md€

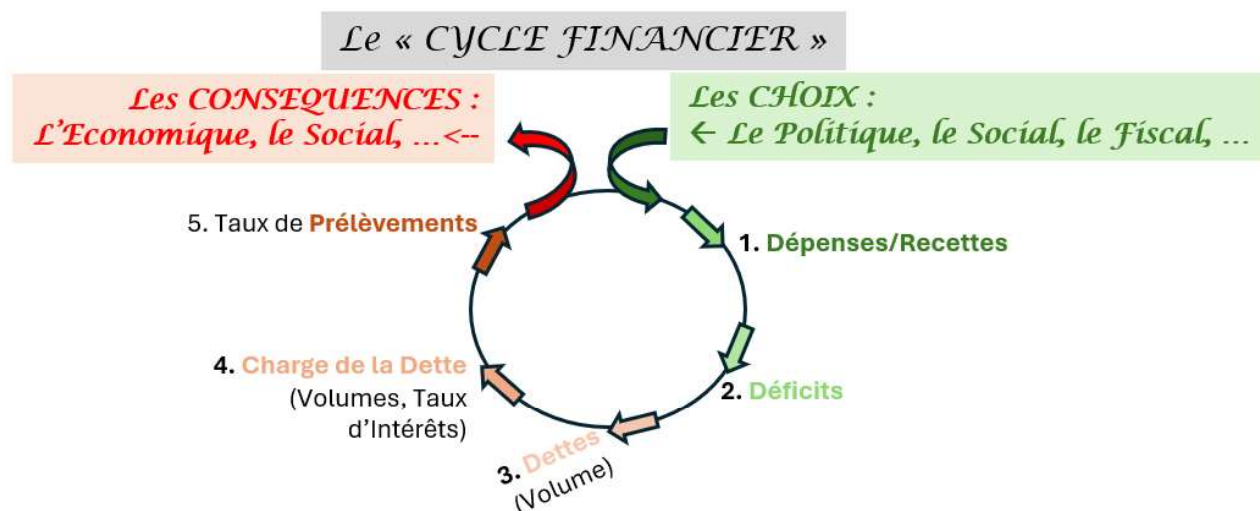
Les Administrations Publiques Locales (APUL) qui incluent l'ensemble des collectivités territoriales mais aussi les organismes divers d'administration locale. Dépenses 2023 : 315,4 Md€

Les Administrations de Sécurité Sociale (ASSO) qui regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de Sécurité sociale (régimes de base de sécurité sociale et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire (AGIRC, ARRCO), l'assurance chômage et divers organismes sociaux.
Dépenses 2023 : 734,9 Md€.

➤ Le Cycle Financier

Pour comprendre la situation, nous analyserons **les différentes étapes du cycle financier**.

Nous le ferons à la fois en regard du poids des sous-secteurs (statique-la photo) mais aussi en comparant deux périodes de durée identique (dynamique-le film), 2010-2017 et 2017-2023.





Trois dates, plein de chiffres pour tenter d'analyser la situation financière à travers le cycle financier et le comportement des sous-secteurs des administrations publiques.

Représentation des trois sous-secteurs des Administrations publiques

En milliards d'euros		2010	2017	2023
			Montant Evolution 2017/2010 en %	Montant Evolution 2023/2017 en %
10	Administration publique Centrale (S1311)			
11	-Dépenses	590	609 3,3%	735 20,6%
12	-Recettes	475	527 11,0%	578 9,6%
13	-Déficit	-115	-82 -28,7%	-157 91,7%
14	-Dettes	1 384	1 836 32,7%	2 587 40,9%
20	Administrations publiques locales (S1313)			
21	-Dépenses	229	251 9,6%	315 25,8%
22	-Recettes	227	252 11,2%	305 21,1%
23	-Déficit	-2	1 -165,9%	-10 -804,3%
24	-Dettes	157	200 27,8%	250 25,0%
30	Administrations de sécurité sociale (S1314)			
31	-Dépenses	517	598 15,6%	735 22,9%
32	-Recettes	492	602 22,4%	748 24,3%
33	-Déficit	-26	3 -113,2%	13 278,6%
34	-Dettes	176	226 28,8%	264 16,6%
00	Ensemble			
01	-Dépenses	1 152	1 321 14,7%	1 607 21,6%
02	-Recettes	1 009	1 244 23,3%	1 453 16,8%
03	-Déficit	-143	-77 -46,0%	-154 99,8%
04	-Dettes	1 722	2 262 31,4%	3 101 37,1%
				3228 en juin 2024
(*) Les dépenses et les recettes par sous secteurs (Etat, CDDAC, APUL et ASSD) ne font pas la somme sur le total administrations publiques (APUL), en raison de règles comptables (Consolidation intra sous-secteurs mais non Inter ss)				
99	PIB (Produit Intérieur Brut) (Prix courants)	1 995	2 297 15,1%	2 803 22,0%

Tableau élaboré par le signataire à partir des données portées par le site de l'INSEE « [Informations rapides N° 74](#) Paru le : 26/03/2024 »

C. Les RECETTES (Lignes 02, 12,22 et 32)

C'est, de façon certaine, le point principal d'explication de notre situation financière.

En effet, elles ont nettement décroché de l'évolution de notre richesse, le PIB. Alors que notre richesse globale a progressé de 22,0% en 2^{ème} période, les recettes ont décroché de 5,2 points, en plafonnant à +16,8% ! Et ce décrochage trouve son explication exclusivement en Administration Centrale (ligne 12), avec une progression des recettes de +9,6%, soit à 12,4 points au-dessous de l'évolution de notre richesse globale.

Manifestement, l'Etat (et l'ensemble des Administrations publiques) ne semblent pas être au rendez-vous bénéficiaire du « ruissellement » !

D. Le DEFICIT (Lignes 03, 13,23 et 32)

Il double pendant la 2^{ème} période alors qu'il avait été divisé par deux en 1^{ère} période.

Il double en Administration Centrale (ligne 13) en passant de -82Md€ à -157Md€, dérape de façon conjoncturelle mais non expliquée en Administrations Locales, **Alors que l'excédent des Administrations sécurité sociale (dont les retraites), quadruple en passant de +3Md€ à +13Md€ !**

Laisserons-nous encore longtemps nos politiques continuer à dire que le poste « Retraites » (certes un quart des dépenses publiques) coule la France ?

A. Le PIB Produit Intérieur Brut en prix courants (ligne 99) .

Il définit la richesse du pays et l'évolution des richesses créées.

C'est le « baromètre » ! En principe, comme chez chacun d'entre nous ... « on ne peut dépenser que ce qu'on a gagné » !

Il progresse de 15,1% dans la première séquence et de 22,0% de 2017 à 2023. *La France s'enrichit plus vite (en prix courants) ! Est-ce de façon homogène entre toutes les composantes du Pays France ?*

B. Les DEPENSES (Lignes 01, 11,21 et 31)

Globalement (ligne 01), elles augmentent au même rythme que le PIB (14,7% pour PIB à 15,1% en 1^{ère} période, 21,6% pour PIB à 22,0% en 2^{ème} période). **On ne dépense pas plus que ce qu'on gagne, ... mais pas moins non plus !**

En 1^{ère} période l'effort de maîtrise des dépenses a porté plus particulièrement sur les secteurs Administrations publiques (3,30% et 9,6% pour PIB à 15,1%), ce qui n'apparaît pas en 2^{ème} période (20,6% et 25,8% pour un PIB à 22,0%).

A noter encore, que *les dépenses dites « Sociales » ne s'envolent pas, contrairement aux discours politiques* (comme celui-ci, récurrent : « On a donné 15 milliards aux retraités début 2024 » en référence aux 5,3% attribués sur la retraite de base)

E. La DETTE (Lignes 04, 14,24 et 34)

C'est le point crucial de la situation financière actuelle et future, mais tout simplement, le résultat des points précédents !

Elle progresse de 37,1% à fin 2023, (mais déjà +42,7% à fin juin 2024 !), à plus de 15 points de l'évolution de notre richesse.

Cette augmentation trouve son origine principalement dans le poste Administration Centrale (ligne 14) avec une envolée de +40,9% *alors que les dettes des administrations de sécurité sociale évoluent à 5 points au-dessous de l'évolution du PIB.*

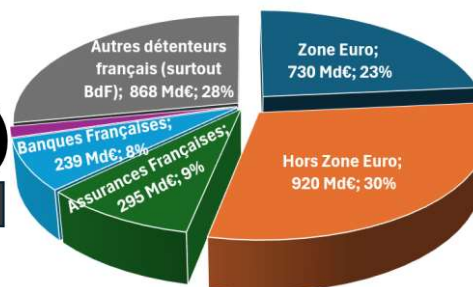
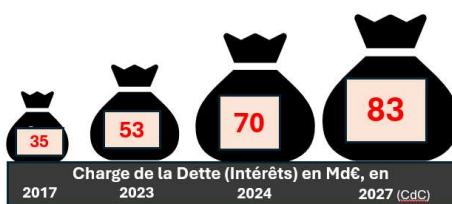
Bis repetita : Laisserons-nous encore longtemps nos politiques continuer à dire que le poste « Retraites » (certes un quart des dépenses publiques) coule la France ?

F. La CHARGE de la DETTE

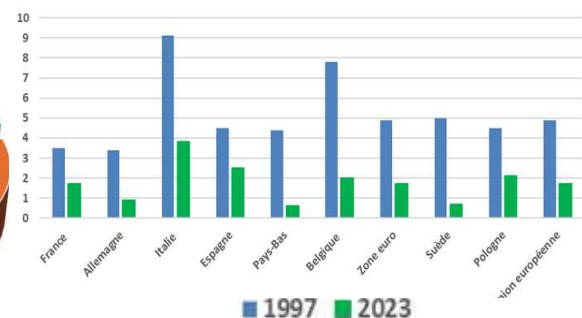
C'est le point le moins maîtrisable et le plus grave de conséquences de nos comptes :

- Elle dépend du VOLUME, et nous sommes dans l'incapacité de maîtriser nos déficits !!
- Elle dépend des TAUX (fluctuants), et nous ne maîtrisons pas les marchés !
- Elle a un effet d'inertie qui exclut tout redressement rapide

Qui détient la dette de la France à fin 2023 ?



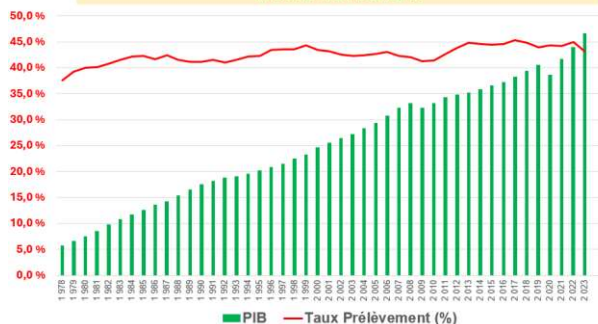
La charge d'intérêts de la dette publique en % du PIB



G. Les PRELEVEMENTS Obligatoires

Depuis 40 ans, ils évoluent entre 40,1% en 1981 et 45,3% en 2017. Ils sont à 43,2% en 2023. Où est l'envol insupportable, si ce n'est le souhait d'une autre conception de la redistribution qu'on appellerait « ruissellement » ? Quant à la comparaison avec l'Europe, en intégrant les règles de comptabilisation communautaires, la France est à environ 3 points au-dessus de l'Allemagne et de la moyenne zone Euro. *Au nom de l'égalitarisme ou nivellement par le bas, dogme de l'Europe libérale, sommes-nous prêts à brader les grandes conquêtes sociales obtenues en France ?*

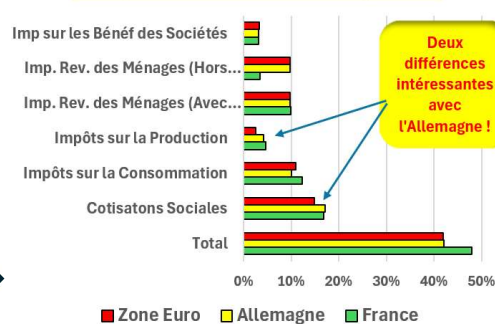
Evolution du Taux de Prélèvement Obligatoire (en % du PIB) et du Produit Intérieur Brut



La courbe du « poids » en France reste plutôt dans un couloir l'horizontal !

Plus forts, certes, sur les Impôts de production, mais pas sur les Cotisations Sociales !!

Comparatif Prélèvements Obligatoires

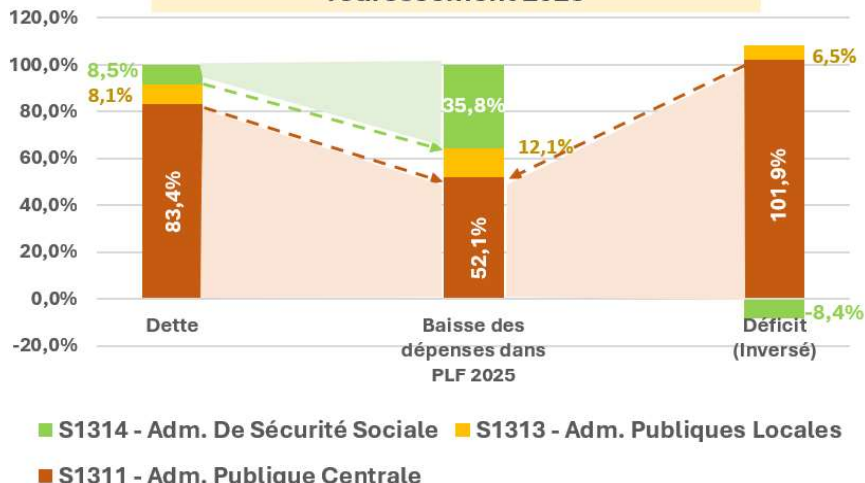


Comment est structuré le PLF-2025 (Projet de Loi de Finances), au regard de la situation financière ?

Nous ne nous étendons pas dans ce bulletin sur le PLF-2025, dans la mesure où, au moment de la production de cet article, il en est aux tout débuts des débats à l'assemblée. Nous y reviendrons. Un simple coup de projecteur pour voir que les efforts demandés sont loin d'être répartis au regard des « responsabilités dans la situation ».

L'Administration Sécurité Sociale, qui ne génère que de 8,5% de la dette et a un excédent de 8,4%, est appelée à contribuer à hauteur de ... 35,8% !!!

Confrontation Réel Compta / Sollicitation au redressement 2025



En conclusion, trois enseignements :

- Le pays augmente sa richesse (cf. A. PIB), mais on n'en voit pas les effets proportionnels dans les recettes, au contraire (cf C. Les Recettes),
- La partie « Administration Sécurité Sociale » qui inclut les retraités, voit son résultat positif augmenter, (cf. D. Le Déficit), signe que **ce ne sont pas les retraités qui grèvent les comptes publics**,
- Le PLF-2025 diverge totalement du réalisme du « qui perd paie », puisque la partie « Administration Sécurité Sociale » qui ne pèse que 8,5% de la dette est mise à contribution à hauteur de 35,8%

La suite pour tenter de décortiquer le budget ?

Paul Marconot

Bien choisir sa complémentaire santé

Lors de la retraite, nombreux sont ceux qui perdent le bénéfice du contrat de groupe de leur entreprise, financé à 50 % par l'employeur, et avec l'avancement en âge, la cotisation à une complémentaire santé augmente sensiblement car on est considéré comme personne à risques. De plus, depuis plusieurs années, on constate régulièrement une inflation des honoraires médicaux et une réduction des remboursements.

Vu la diversité des offres, il est parfois dur de s'y retrouver, la majeure partie des organismes proposant

plusieurs niveaux de garanties. Si le choix d'une complémentaire santé résulte bien d'une démarche individuelle, il est important de connaître les règles de fonctionnement de ces organismes afin que ce choix soit simplifié.

L'objectif est d'avoir une protection satisfaisante dès le premier niveau de garantie et de choisir ses niveaux supplémentaires en fonction de ses moyens financiers et de sa consommation de soins réelle, tout cela au ratio prix/garanties optimal.

Quel type de contrat choisir à la base ?

On trouve sur le marché, deux types de contrats : les contrats responsables qui représentent la majeure partie et qui sont proposés par des **organismes mutualistes** et les contrats non responsables qui sont plutôt diffusés par les **assureurs**.

Le contrat responsable : apparu avec la loi du 13 août 2004 et mis à jour par un décret n°2019-21 du 11 janvier 2019, il respecte un cahier des charges qui impose des plafonds et planchers pour les remboursements de soins et incite les patients à suivre un parcours de soins coordonnés. Le législateur a encouragé fortement les entreprises à souscrire à ce type de contrat pour leurs salariés au moyen d'avantages fiscaux et sociaux, et l'a même rendu obligatoire en 2014. En ce qui concerne les contrats individuels, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est 2 fois moins élevée que pour un contrat non-responsable. Ce n'est donc pas un hasard si près de 95% des contrats sont aujourd'hui des contrats responsables.

Les obligations d'un contrat responsable sont les suivantes :

- Remboursement intégral du ticket modérateur (reste à charge après remboursement de la sécurité sociale sur la base du tarif de responsabilité), pour les généralistes et spécialistes, les médicaments remboursés à 65 %, les actes d'analyses et de laboratoire.
- Remboursement intégral du forfait journalier hospitalier sans limite de durée pour les établissements de santé. Les établissements médico-sociaux comme les EHPAD sont exclus.
- Remboursement des dépassements d'honoraires : si le médecin est adhérent à l'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée), aucune limite de prise en charge n'est prévue. Dans le cas contraire, la complémentaire santé ne peut pas rembourser plus de 100 % du tarif de la sécurité sociale et la prise en charge doit être inférieure d'au moins 20 % à la prise en charge des dépassements de médecins qui adhèrent à l'OPTAM.

- Remboursement d'au moins deux actes de prévention par an, comme par exemple, le dépistage de l'hépatite B, le détartrage complet des dents, ...

- Remboursements dans le cadre du 100 % santé, en dentaire, optique et audition tels que détaillés à la page suivante.

Le contrat responsable ne doit jamais prendre en charge la participation forfaitaire payée par l'assuré pour les actes ou consultations d'un médecin ou d'un établissement de santé, les franchises médicales sur les médicaments, actes paramédicaux et trajets en ambulance, ainsi que la majoration de participation de l'assuré pour non-respect du parcours de soins coordonnés.

Le contrat non responsable : les garanties sont dans ce cas à l'initiative de l'assureur et peuvent comprendre une meilleure prise en charge des consultations, des médicaments et de l'hospitalisation, un accès aux soins non remboursés par la SS, même en cas de dépassements d'honoraires, une prise en charge de la participation forfaitaire pour les consultations et une prise en charge des franchises sur les médicaments. Toutefois, les cotisations sont généralement bien plus élevées, en raison de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) plus importante, et ces contrats ne permettent pas l'accès au dispositif du 100 % santé.

Comment savoir si un contrat est responsable ?

Il y est indiqué le montant des taxes. Si le taux est de 13,27 %, votre contrat est responsable ; si le taux est de 20,27 %, votre contrat est non responsable. De plus, un contrat responsable doit vous préciser dans l'avis d'échéance, la répartition des parts liées aux prestations et aux frais de gestion des garanties de santé.

Le dispositif du 100 % santé

Ce dispositif vise à rembourser totalement certains soins et équipements dans trois domaines onéreux et peu pris en charge : l'optique, le dentaire et l'audiologie. Les **paniers 100% santé** regroupant une sélection de soins intégralement pris en charge, sont intégrés dans les contrats responsables. Si l'adhérent préfère des

prestations hors panier 100% santé, il est libre de choisir d'autres soins avec un reste à charge plus important. Les personnes prises en charge au titre de la Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C et ACS) ont un plein accès au panier 100% Santé, en tiers payant intégral.

Optique (renouvelable tous les 2 ans - tous les ans pour moins de 16 ans)	
Montures : 17 paires adultes et 10 paires enfants au prix limité à 30€	Reste à charge 0 €
Verres : amincis pour toutes corrections, traitement anti-rayures et anti-reflets	Reste à charge 0 €
Nota : choix possible de verres et monture hors offre 100% Santé, ou choix de montures 100% Santé avec verres à prix libre, ou l'inverse	
Audiologie (renouvelable tous les 4 ans)	
Catégorie 1 : aides auditives à contour d'oreille, déporté ou intra-auriculaire, 12 canaux de réglage minimum et 3 options minimum : anti-acouphène, réducteur de bruit ou du vent... Essai de 30 jours avant achat + garantie 4 ans + suivi	Reste à charge 0 €
Catégorie 2 : aides auditives n'appartenant pas au panier 100% Santé et dont les tarifs sont librement définis. Elles ne sont pas obligatoirement prises en charge intégralement par les contrats responsables, en fonction des garanties choisies. La prise en charge totale est limitée à 1700 € par oreille	Prise en charge SS idem cat 1 Reste à charge selon niveau de garantie
Dentaire	
Panier 1 - 100 % santé : Couronnes céramiques pour les dents de devant, métalliques pour les autres Bridges céramiques pour les dents de devant, céramo-métalliques pour les incisives, et métalliques pour les autres Prothèse amovible à base de résine	Reste à charge 0 €
Panier 2 tarifs maîtrisés : prothèses dont les tarifs sont maîtrisés avec un reste à charge réduit, ce qui permet à l'assuré de connaître le montant maximum à l'avance	Reste à charge limité
Panier 3 tarifs libres : prix fixés librement par le dentiste permettant au praticien et à son patient de choisir ensemble les techniques et les matériaux qu'ils souhaitent.	Reste à charge non maîtrisé

Niveaux de garanties, options et réseaux

1^{er} niveau de garantie : le contrat responsable permet d'obtenir un niveau de base couvrant bien le gros risque. Il peut bien sûr prévoir le remboursement d'autres actes et médicaments de manière facultative, mais surtout pas obligatoire, notamment : les cures thermales, les médicaments pris en charge à hauteur de 35 % ou 15 % ; l'homéopathie....

Autres niveaux de garanties : ils permettent de prendre en charge une part plus ou moins élevée des dépassements d'honoraires, d'offrir des remboursements forfaitaires (monture et verres de lunettes, prothèses...), pour des actes ignorés par l'assurance maladie (ostéopathie, ...) ou encore pour les frais de séjour à l'hôpital (forfait chambre individuelle, repas spécifiques...). Chaque organisme a la liberté de bâtir les garanties de ses contrats. Pour choisir avec perspicacité son niveau de garantie, il est intéressant d'analyser sa situation en tenant compte de la fréquence

et du type de soins (hors ALD), puis de faire une simulation de coût annuel après prise en charge du régime obligatoire (ticket modérateur, forfait hospitalier, éventuels dépassements d'honoraires), puis de comparer ce montant au coût de la complémentaire basique (1^{er} niveau de garantie). Ceci permet d'avoir une meilleure idée des garanties à souscrire.

Options : c'est une tendance récente qui propose de moduler le contrat par le biais d'options qui permettent, ponctuellement, d'être mieux remboursé. L'avantage de ce système est d'obtenir des renforts de remboursement sur certains postes de soins sans avoir à souscrire un niveau général plus élevé sur toutes les garanties. L'inconvénient est qu'à terme, ce système n'est pas forcément moins cher. Ces renforts qui sont de fait systématiquement consommés conduisent en effet les organismes assureurs à majorer dès le départ la cotisation demandée.

Les réseaux de santé : ils regroupent des professionnels qui acceptent de baisser leur prix en contrepartie d'un afflux de clients. Pour l'optique comme pour les prothèses dentaires ou auditives, c'est un vrai plus puisqu'il limite les restes à charge. Il est intéressant de les repérer pour en profiter.

Les prestations d'assistance : de plus en plus d'organismes introduisent dans leurs contrats un volet « assistance », notamment en cas d'hospitalisation. Même si les prestations proposées varient d'un organisme à l'autre, on y trouve fréquemment le portage

de repas, la livraison de médicaments, le bénéfice d'heures de ménage si personne dans l'entourage immédiat ne peut aider l'assuré et le gardiennage temporaire des animaux domestiques. Lorsque l'on avance en âge, la présence de ce type de prestations d'assistance constitue un élément important : il convient donc de les examiner de près. Les acteurs les plus performants sur ce point sont les mutuelles : certaines appliquent aussi ce type de prestations aux personnes en perte d'autonomie (visite d'ergothérapeute, installation de téléassistance...).

Un service aux adhérents, la complémentaire santé CFDT Retraités/MGEN Solutions

L'intérêt d'opter pour un contrat collectif : les conditions sont toujours meilleures qu'un contrat souscrit à titre individuel, qui est plus onéreux pour les mêmes garanties. C'est la raison qui a déterminé le choix du contrat collectif MGEN Solutions.

Dans ce contrat, il n'y a pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, ni d'exclusion selon l'état de santé, aucun délai de carence n'est imposé et la prise en charge est immédiate. Il donne accès au réseau Kalixia (optique, audition, dentaire, ostéo...). Il permet donc d'avoir une consommation plus solidaire et d'un coût moindre.

Une seule condition pour bénéficier du contrat collectif CFDT Retraités/MGEN Solutions : être adhérent à la CFDT Retraités. L'union territoriale CFDT de retraités de votre département dispose des documents vous permettant de choisir votre niveau de garanties et vous guidera dans vos démarches. Votre demande doit transiter par elle. Celle-ci apposera son tampon sur le bulletin d'adhésion au contrat et l'adressera à la MGEN.

Si le contrat collectif CFDT Retraités/MGEN Solutions est proposé d'emblée aux nouveaux adhérents, il s'adresse à tous nos adhérents quelle que soit l'ancienneté à la CFDT Retraités. En cas de décès du conjoint adhérent, le conjoint survivant peut continuer à bénéficier du contrat sous réserve d'être adhérent ou d'adhérer à la CFDT Retraités.

Les niveaux de garanties : quatre niveaux de garanties sont proposés, en fonction de vos choix et de vos capacités financières, ainsi que des options, Duo et Famille en fonction de la composition du ménage. La complémentaire santé solidaire (ex CMU-C et ACS) est prise en charge.

Un contact dans notre union de retraités :

Pour tout renseignement sur les tarifs et les prestations, contacter :

Jacques Fouel

9 Allée des Verdiers 71210 MONTCHANIN

Tél : 03 85 78 49 36

Courriel : jacques.fouel@gmail.com

Les dossiers sont disponibles à l'UTR



Un accompagnement dans les moments difficiles de la vie : avec le Service d'aide à domicile solidarité (Saad), vous recevrez une participation forfaitaire pour aider au financement d'aide à domicile. En cas d'accident corporel ou maladie non chronique, vous avez droit à des prestations d'assistance à domicile.

Un accès aux offres additionnelles MGEN : MMMieux, le site de prévention santé de la MGEN, et MGEN Services habitat : pour aider ses adhérents à améliorer leur habitat.

Comment résilier votre ancien contrat ?

Depuis décembre 2020, si votre contrat de complémentaire santé a plus d'un an, vous pouvez le résilier à tout moment, sans frais ni pénalité. Vous n'avez plus à attendre l'échéance annuelle et à respecter le préavis stipulé. Si vous souscrivez à notre contrat, vous devez résilier d'abord votre contrat en cours.

Pascal Bridet





VOUS AVEZ LA PAROLE :

COMMUNIQUEZ VOS QUESTIONS, VOS SUGGESTIONS :

- par courrier : adresse indiquée page 1
- Par internet : utr.cfdt.71@orange.fr

Contacts

Chalon : Jeanne Grapperon
06 45 64 77 03

Le Creusot : René-Noël Bretin
03 85 78 44 21

Gueugnon : Daniel Bernigaud
07 82 29 81 81

Mâcon : Marie-Françoise Henssien
03 85 40 55 44

Montceau les Mines :
Françoise Chavot
06 73 70 36 22

Tournus : Georges Tillet
06 30 17 53 10

Toutes les Unions Locales de Retraités (ULR) sont domiciliées dans les Antennes Locales CFDT.

Hommage à Monique Duchassin 1951-2024

« une militante ferme dans ses convictions »



Monique nous a quittés vendredi 18 octobre à l'âge de 73 ans des suites d'une longue maladie.

Monique était adhérente au SGEN. Elle était professeure des écoles, mais avait commencé sa carrière dans l'industrie en tant que chimiste aux Vernis Bouvet, devenus Dexter Midland après sa vente à une société américaine en 1970.

C'est durant cette période qu'elle découvrit la CFDT en adhérant à la section de cette entreprise où elle milita activement à la vie syndicale au travers de plusieurs mandats de représentant du personnel.

Après sa retraite en 2014, elle poursuit son engagement au niveau du bureau de l'Union Locale CFDT de Tournus en tant que secrétaire adjointe, mandat qu'elle assura jusqu'à la dissolution de l'Union Locale.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 24 octobre 2024 en l'église St Philibert de Tournus, dite l'abbaye.

Monique était une militante ferme dans ses convictions.

Georges Tillet et Thierry Oberre

Trésorerie

Pour tout renseignement, consulter

Josseline Pasquier :
Bat C Résidence du lycée
71160 DIGOIN

Tél. : 03 85 53 07 22

Courriel : jpasquier49@gmail.com

Hommage à Antoine Bouchut, 1934-2024

Obsèques à Pierre de Bresse, le 11 juillet 2024



Dès le début de sa vie professionnelle, en 1960, Antoine entre à la CFTC, au syndicat de la Chimie : il travaille dans la lunetterie. Il accompagne la déconfectionnalisation et adhère en 1964 à la CFDT. Il s'implique au niveau interprofessionnel en animant les Unions Locales d'Oyonnax et de St Claude. Son engagement syndical, la défense de ses collègues, lui vaudront plusieurs licenciements et lui fermeront bien des portes.

Il aura une carrière hachée et un parcours syndical varié, du syndicat santé lorsqu'il travaille dans un CAT (Centre d'Entraide par le Travail) à la branche agricole lorsqu'il est gardien de château.

En 1993, Antoine, avec d'autres militants CFDT, va participer à la lutte des « Majorettes » qui améliorera les conditions de vie et de travail de cette main d'œuvre bressane, féminine, travaillant à domicile. En 1994, à la retraite il adhère à l'Union territoriale des Retraités CFDT. Jusqu'au bout il a été fidèle aux réunions de notre ULR de Chalon au cours desquelles nous avons mesuré combien Antoine était un homme de convictions, attaché à la lutte contre les injustices, à la solidarité, aux valeurs d'émancipation. Merci Antoine, pour ces plus de soixante ans d'engagement syndical à la CFDT.

Pierre Chaumont